



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

télécommunications

Question écrite n° 17979

Texte de la question

Un des enseignements tirés des opérations militaires en Afghanistan est que les taliban s'appuyaient sur des communications satellitaires, plus difficiles à intercepter. Devant la menace que constituent des groupes terroristes bien équipés, M. Bruno Bourg-Broc demande à Mme la ministre de la défense quels sont les matériels qu'elle compte faire mettre en oeuvre pour résoudre ce genre de problème.

Texte de la réponse

Les forces armées disposent déjà de moyens d'interception des communications relayées par satellite. Toutefois, pour faire face à l'évolution rapide des technologies et à l'utilisation croissante de ce type de communication, le ministère de la défense s'est engagé dans une démarche de modernisation et d'augmentation de ses capacités dans ce domaine. La délégation générale pour l'armement mène au profit de la direction du renseignement militaire et de l'état-major de l'armée de terre une vaste opération de refonte des moyens de ces organismes en matière d'interception des communications satellitaires. Cette opération, dont le financement est prévu dans la loi de programmation militaire 2003-2008, a pour objectif de les doter à court terme de capacités importantes intégrant l'évolution des technologies des télécommunications.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17979

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 mai 2003, page 3612

Réponse publiée le : 14 juillet 2003, page 5599